

DECISION DU PRESIDENT

Objet : Demande de financement pour le développement d'Achetez Ternois

Le Président de la Communauté de Communes du Ternois,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le débat d'orientations budgétaires 2025 en sa séance du 19 mars 2025 ;
Vu l'examen et le vote du budget primitif 2025 en sa séance du 9 avril 2025 ;
Vu la délibération n°19 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2025 autorisant le Président à déposer des demandes de subventions ;

Considérant que la Communauté de Communes du Ternois, dans le cadre de sa compétence « Développement économique », a décidé de développer le portail Achetez Ternois à travers l'achat d'une application Billetterie et d'équiper le service Développement Economique en mobilier et équipement pour la promotion et l'attractivité du dispositif et du territoire.

DECIDE

Article 1 : de déposer une demande de subvention dans le cadre du programme LEADER auprès de la Région Hauts-de-France selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT
Prestations externes	14 924,00 €	FEADER Leader	14987,77 €
AchetezA - application	12 563,00 €		
AchetezA – chèques KDO	2 091,00 €	Région HDF	6 773,06 €
CANVA – outil création	270,00 €		
		Autofinancement	5 440,21 €
Equipements / mobiliers	12 277,04 €		
VFR Pub – Goodies mobilier	9 287,44 €		
Promatex - Goodies	1 837,60 €		
Imprimerie Hanocq - stickers	1 152,00 €		
Total dépenses prévisionnelles	27 201,04 €	Total dépenses prévisionnelles	27 201,04 €

Article 2 : Le Directeur des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire et figurera au registre de décisions de l'établissement public.

Fait à Herlin-le-Sec, le 02/05/2025

